

Mémoire présenté

**à la Commission des États généraux sur la situation
et l'avenir de langue française au Québec**

Audiences nationales

par

**Mouncef Guitouni
Président**

**Fédération internationale
pour l'éducation des parents**

Mars 2001

Mesdames, messieurs, honorables commissaires,

Je représente une organisation non gouvernementale internationale, la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) qui a des ramifications à travers le monde. Au Canada et au Québec, la FIEP défend aussi l'appartenance du jeune à sa famille et à sa société. Elle œuvre surtout pour favoriser l'appartenance des parents à une patrie. Donc, cette organisation que je préside a pour objectif non seulement l'éducation des parents mais aussi l'élévation de la qualité de l'individu pour en faire un être à la fois équilibré, utile et responsable. Je m'adresse à cette commission à plusieurs titres Je suis aussi le président de l'Association Canado-Tunisienne, je dirige le Centre de psychologie préventive et de développement humain et j'ai le privilège de participer aux travaux du comité de suivis des ONG de la Francophonie.

Par ailleurs, je me présente devant vous aujourd'hui pour vous entretenir d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur. En effet, ma langue maternelle est l'arabe alors que je suis francophone par ma formation académique, professionnelle et culturelle. Dans ma Tunisie d'origine, la langue française est une langue seconde. La situation est des plus ironique, car je suis le fils d'un homme qui a combattu pour promouvoir la langue arabe dans un pays où le colonisateur français voulait imposer la suprématie de sa langue au peuple tunisien. Si à cette époque de mon enfance, on m'avait dit qu'un jour je prendrais la défense de la langue française, je l'aurais cru difficilement. Mais, je le fais avec vigueur aujourd'hui parce que je connais l'importance d'une langue maternelle pour le sentiment d'appartenance d'un peuple à ses racines et à son identité. C'est une cause à laquelle je suis d'autant plus sensible que je porte un amour sans limite à ce pays d'adoption où j'ai choisi de vivre. Il y a une trentaine d'années, j'ai adopté le Québec comme patrie d'adoption pour des motifs personnels, professionnels et sociaux. J'y ai œuvré dans plusieurs sphères d'intervention, et je continue de le faire.

Je suis des plus surpris, qu'au Québec en l'an 2001, on doive encore discuter de la défense de la langue française ou questionner sa qualité ou son importance. L'importance de la langue maternelle est telle pour la constitution de l'identité d'un peuple, qu'on devrait le reconnaître sans discussion que ce soit au nom du droit de la personne ou au nom du droit des peuples à l'existence. On doit saisir la différence fondamentale qu'il y a entre une langue natale et une langue seconde. Alors que les deux peuvent avoir une valeur culturelle semblable, la langue maternelle a ceci d'unique qu'elle porte en elle une charge émotionnelle qui forge le sentiment d'appartenance.

Bien que le Québec soit une société nord-américaine, la langue natale de la très grande majorité des personnes qui vivent sur son territoire est le français. Historiquement et malgré les affres d'un colonialisme anglo-saxon que certains refusent d'évoquer et prétendent désuet, la langue française contribue à établir l'homogénéité du peuple québécois. Elle constitue un élément essentiel du sentiment d'appartenance à son identité qu'il n'a pas le droit d'oublier au nom d'une quelconque prospérité économique. La langue française est presque génétiquement inscrite dans ses racines et ses gènes. Au nom aussi de la diversité des cultures et des civilisations, nous avons le devoir de la préserver et d'en défendre la spécificité

québécoise. Il en va ultimement de la sauvegarde de l'homogénéité de ce peuple et de son droit inaliénable à l'autonomie et à l'autodétermination.

On entend souvent qu'en Amérique du Nord l'anglais est la langue commune. Qu'elle soit un outil de travail pour un grand nombre de personnes vivant au Canada ou aux Etats-Unis, nul n'en doute. Cependant, chez nos voisins du sud peuplés par des vagues d'immigration successives, il y a de multiples groupes ethnoculturels pour qui l'anglais n'est qu'une langue instrumentale. Bien qu'ayant conservé, dans plusieurs cas, les langues natales de leurs pays d'origine, ils ne présentent pas les caractéristiques d'un peuple (à l'exception des nations amérindiennes). Mais dans les années à venir aux Etats-Unis, nous allons voir émerger des problèmes associés à la baisse de la natalité de la population d'origine anglo-saxonne et l'entrée en masse d'immigrants hispanophones. Ces nouveaux américains formeront une fraction importante de la population de plusieurs états et voudront protéger et promouvoir leur langue maternelle, l'espagnol. L'observation de la situation aux Etats-Unis sera riche d'enseignements pour le Canada. Le même problème y apparaîtra en raison du très peu de groupes d'origine anglo-saxonne et de la multitude de groupes d'origines diverses dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

C'est pourquoi ma compréhension de cette problématique ne peut faire abstraction de la compréhension de mes origines. Je suis originaire d'un peuple dont la langue natale est la langue arabe. Au nom de l'apprentissage d'une langue étrangère qui ouvrirait les portes du monde de l'emploi et des affaires commerciales et publiques, le colonisateur français voulait à l'époque éliminer la langue arabe. Les dirigeants, les responsables et une jeunesse éveillée se sont opposés à cet acte colonialiste s'attaquant à l'identité tunisienne et cherchant à effacer un sentiment d'appartenance presque génétique.

Le danger qui guette le Québec actuel est semblable. Pour une soit disant prospérité économique, nous risquons d'attribuer une valeur excessive à la langue anglaise au détriment de la langue française. Pour la grande majorité des Québécois, l'anglais restera toujours une langue seconde, instrumentale, nécessaire à la conduite des affaires et aux relations internationales et d'une valeur culturelle indiscutable. Elle constitue une valeur ajoutée à la richesse culturelle du citoyen. Cependant, cette valeur ajoutée ne remplacera jamais la valeur propre de la langue maternelle, celui de l'attachement émotionnel à l'identité de ce peuple. Préserver et renforcer cet attachement au français ne présume en rien de l'utilité et de la valeur intrinsèque des autres langues. De nombreux pays disposant d'une identité et d'une langue nationales fortes encouragent, avec raison, l'apprentissage de langues étrangères. N'oublions pas que, pour les peuples comme pour les individus, l'ouverture au monde doit s'appuyer sur une identité solide.

La mondialisation de l'économie regroupe les nations et les peuples dans un village planétaire où l'apprentissage de multiples langues constitue un atout indéniable. Le propos de ma plaidoirie pour la qualité de la langue française vise à faire comprendre que parler une langue n'est pas qu'un choix purement rationnel reposant, par exemple, sur des arguments économiques. C'est un choix qui demande de tenir compte de la dimension émotionnelle de l'identité de la personne. Refuser de parler sa langue maternelle équivaut à nier son identité ; porter atteinte à la qualité de la langue maternelle d'un peuple est une atteinte à la qualité identitaire de ce peuple.

En tant que tunisien d'origine, je pourrais dire que je parle arabe depuis ma naissance. Je dirais même que je l'entends parler depuis ma conception dans le ventre de ma mère. Mais, mon attachement viscéral à la langue arabe ne m'empêche pas de parler et d'avoir beaucoup d'affection pour la langue française. Si je défends aujourd'hui la qualité de la langue française au Québec, ce n'est pas parce que j'aurais renié mes origines et mes racines, mais simplement parce que je suis un chercheur et un homme qui a compris la souffrance qu'éprouve un être humain lorsqu'on lui enlève le droit de parler sa langue natale. Il s'agit là d'un problème identitaire. Priver quelqu'un des sources de son sentiment d'appartenance est pire que le colonialisme. C'est la négation même de son droit à l'existence.

Mesdames, Messieurs, je ne dis pas qu'il ne faut pas apprendre l'anglais. J'insiste sur le fait que nous devons améliorer l'enseignement du français pour en favoriser l'apprentissage sous l'angle de l'appartenance identitaire. Il importe que toutes les communautés culturelles qui viennent s'établir au Québec saisissent cette dimension afin qu'elles participent avec nous tous à sa consolidation et à son développement. Il va de soi que les communautés culturelles peuvent être fières de ce qu'elles sont. Cependant, cela n'exclue pas qu'elles peuvent aussi être fières d'être québécois en apprenant la langue française pour que celle-ci devienne une langue d'apprentissage, d'enrichissement culturel ainsi qu'une langue de solidarité avec un peuple. Si les communautés ethnoculturelles dont la langue natale n'est pas le français choisissaient l'anglais, ce choix pourrait être perçu comme le rejet d'un peuple. Et je ne crois pas qu'elles viennent s'établir au Québec pour rejeter le peuple québécois. Elles importent qu'elles comprennent les raisons légitimes pour lesquelles le peuple du Québec cherche à maintenir sa langue. Alors que dans leurs pays d'origine elles ont parlé et défendu leurs langues natales et qu'elles continuent souvent de le faire par leurs associations représentatives, il est normal que les Québécois fassent de même dans leur pays en favorisant l'apprentissage d'une langue commune, la langue française.

Pour atteindre cet objectif national, le gouvernement de la province de Québec doit intégrer dans ses politiques et programmes le concept de l'appartenance à la langue française comme une dimension essentielle de l'identité du peuple. Un engagement gouvernemental est essentiel, mais il n'est pas suffisant. Par son envergure, un tel objectif exige que soit mis à contribution la famille, l'école et le monde associatif pour enlever tout doute du psychologique de ceux qui ne croient pas dans l'avenir de la langue française dans cette province. Il s'agit d'entreprendre un travail de conscientisation et d'éducation pour démystifier l'excuse que la langue anglaise est essentielle pour vivre et survivre. Comme je l'ai mentionné précédemment, il est vrai que la langue anglaise est utile pour le commerce, la communication de l'information ou l'ouverture au monde. Mais cette utilité ne doit pas nous faire oublier que la langue française est celle de l'appartenance et de l'identité des Québécois. Par ailleurs, pour que les communautés culturelles adhèrent à ce projet collectif, les Québécois doivent se départir de l'idée préconçue qu'elles ne sont pas intéressées et éviter une certaine approche colonialiste visant à leur imposer cette vision. Ils rencontreraient, au contraire, un accueil favorable s'ils allaient vers elles pour leur faire comprendre la dynamique émotionnelle de cette problématique identitaire.

Les immigrants qui s'établissent au Québec ont avant tout choisi le Canada. Le gouvernement du Québec devrait donc se prévaloir des dispositions de l'accord-

cadre conclu avec le gouvernement fédéral en matières d'immigration pour sélectionner des personnes dont la langue maternelle est le français. Lorsque cela n'est pas possible, le Québec pourrait exiger des immigrants qu'ils apprennent la langue avant de venir dans la province pendant que leur dossier est à l'étude. Ils pourraient suivre des cours d'immersion ou toutes autres sessions offertes par les Délégations du Québec. Voilà un moyen concret qui favoriserait la conscientisation des immigrants à l'importance de la langue française et afficherait clairement la volonté politique du gouvernement québécois de promouvoir la langue nationale.

Un autre domaine d'intervention est celui de la subvention à l'édition, particulièrement dans le domaine des sciences et des affaires. Trop souvent, les étudiants des niveaux collégial et universitaire doivent se référer à des livres écrits en anglais. À quoi bon modifier la loi 101 pour rendre obligatoire la fréquentation des CÉGEPs francophones si les manuels sont en anglais? La consolidation d'une langue repose sur des actions multiples. De plus, je ne vois pas pourquoi le Québec ne pourrait pas collaborer avec d'autres pays de la francophonie. Il pourrait conclure des accords culturels, avec la France ou d'autres pays, pour arriver à créer un marché global de la culture française. Nous avons actuellement une Agence de la Francophonie, pourquoi ne pas l'utiliser? Et qui plus est, je dirais que ce devrait être une priorité de ses politiques et de ses actions que d'encourager la publication de manuels en français et ce, à des prix abordables pour nos étudiants.

Finalement, je propose que nous travaillions à éliminer la suspicion entre les communautés. Pour en arriver à établir des relations empreintes d'un réel respect mutuel, nous devons nous attaquer à réduire cette méfiance réciproque qui entretient le doute quant aux intentions réelles de l'autre. Il doit être clair pour tous ceux dont la langue maternelle n'est pas le français que les Québécois ne cherchent pas à imposer leur langue au détriment des autres. Tout comme il doit être clair pour les Québécois que les nouveaux arrivants comprennent leur attachement viscéral à la langue française. Nous pourrions y parvenir si nous nous attardons à expliquer pourquoi il est essentiel de défendre la langue française au Québec. Il ne s'agit pas seulement d'une langue qui conserve encore une certaine utilité dans le monde moderne. C'est aussi et surtout la langue natale d'un peuple, la raison d'être fondamentale de son identité. Tous saisiront que préserver et cultiver la qualité de sa langue maternelle est un droit inaliénable pour chaque peuple.

Dans cette perspective, vous comprendrez l'erreur que l'on commet souvent en posant la question de la langue française en termes ethniques. Une telle approche laisse croire à l'existence de mobiles racistes ou colonialistes ou encore à une volonté d'empêcher certains groupes de bénéficier des mêmes droits que les Québécois. Il est très important de ne pas confondre les notions de communautés ethnoculturelles et de peuples fondateurs. À part les autochtones, il n'y a que deux peuples fondateurs au Canada dont les langues maternelles sont respectivement l'anglais et le français. C'est sous cet angle du respect du droit d'un peuple à sa langue natale qu'on doit aborder la question de la langue. Dès lors, qu'on cesse de qualifier les Québécois francophones de nationalistes ethniques pour ne pas dire qu'il forme un peuple presque xénophobe. Au nom de l'intelligence, au nom du droit des peuples à leur langue maternelle et à leur nation, au nom aussi des droits de la personne, je dirais qu'il faut combattre la pensée unique, c'est-à-dire celle d'une

langue mondiale unique. Nul n'a le droit d'empêcher un être humain de s'identifier à sa langue natale, comme nul n'a le droit de l'empêcher de penser librement.